



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Le règlement 2010-173 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette.

Ce règlement modifiant le règlement de zonage n° 99-044 entre en vigueur le 20 septembre 2010.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à C.R.A.B.T.R.E.E. ce 20 Septembre jour
de l'année 2010

.....
Pierre Landeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), P.É.M.E. LANDEAU, SEC - TRÉSORIER de la municipalité
C.R.A.B.T.R.E.E. Nom Titre, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 SEPTEMBRE
2010, entre 19 h 00 et 16 h 00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 septembre 2010
Pierre Landeau